

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Présents : *PILI Agnès, VASSEUR Claude, HEINRICH Sandra, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, LAGARDE Philippe, KLEYKENS Laetitia, HERNANDEZ Nicolas, VAUTRIN Jean, AILLOUD Josette, LAVABRE Cédric, ROSSEL Guillaume.*

Absents : *RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien.*

Ouverture des crédits d'investissement pour 2019

Le conseil doit donner l'autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif. *-Délibération adoptée à l'unanimité*

Motion de soutien aux sapeurs pompiers

Le conseil municipal demande au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes, militaires), il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet cette reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeur-pompier volontaire qui ne doivent pas être concernés par la DETT (Directive Européenne du Temps de Travail) afin qu'ils puissent continuer à assurer leurs missions de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

L'engagement du ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine. *-Délibération adoptée à l'unanimité*

Subvention ARB

Proposition d'attribuer une subvention l'ARB, pour faire face au frais dus à la plainte en appel contre le PPRI, de 3000 € alloués de la manière suivante :

1500 € sur présentation de la facture de l'avocat,

1500 € sur la présentation de la facture de l'expert.

Délibération adoptée par 10 voix et 2 abstentions : Anne Perez et Josette Ailloud

Construction d'un local pour les services techniques municipaux

Le conseil municipal demande la construction d'un service technique municipal avec le plan le financement suivant :

Coût estimatif des travaux établis par le maître d'œuvre : 568 100 €

Il convient d'y ajouter 11% d'aléas et imprévus, ainsi que les coûts du géomètre, de l'architecte, et du bureau d'études . Le coût total prévisionnel est de 630 600 € HT SOIT 756720 € TTC.

Désigne comme architecte la SCP CARAMOLI-MIRAMOND. Demande une subvention à la DETR de 80 % du budget total. *- Délibération adoptée à l'unanimité*

Adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion 34

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la mission « délégué à la protection des données » composée par le Centre de Gestion 34. *-Délibération adoptée à l'unanimité*

Modification des statuts de la CCGPSL

Par délibération du 27 novembre 2018, le conseil de communauté a voté la modification des statuts de la CCGPSL, intégrant la prise des compétences facultatives suivantes :

L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondations ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la lutte contre la pollution, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, la mise en place et l'exploitation de dispositif de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification. -

Délibération adoptée à l'unanimité